

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2909

présenté par
Mme Dubost

à l'amendement n° 2379 de M. Zulesi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 63, insérer l'article suivant:

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement supprime une disposition qui semble incompatible avec la directive relative à la TVA.